

faire des cadeaux de toutes sortes, à ce moment-là, on ne néglige rien; c'est facile d'en trouver. Mais lorsqu'il s'agit de venir en aide à ceux qu'on a dépossédés depuis de nombreuses années, par l'impôt et par les taxes de toutes sortes, pour leur donner une retraite, non pas dans le luxe mais au moins convenable, à ce moment-là, on n'ose pas, on n'est pas capable de trouver les revenus nécessaires.

Monsieur l'Orateur, tous les gens d'un certain âge qui sont dans la misère, aujourd'hui, je ne parle pas de ceux qui sont atteints d'incapacité, par suite de maladie ou d'un accident, mais de nos vieillards, nos gens d'âge avancé qui le sont par la maladministration de nos vieux partis politiques, par suite d'un système qui n'aurait jamais dû exister au pays. On les a dépouillés pendant toute leur vie de travail; on les a dépouillés de leur revenu et de leur salaire par des impôts exagérés. On les a dépouillés, on en a fait des pauvres et, aujourd'hui, on leur donne cela miette à miette, graine à graine.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je pense qu'on devrait approfondir de nouveau le problème de la pauvreté au Canada. On devrait le réétudier, afin d'y trouver une solution, non pas pour soulager seulement la misère mais également arrêter les causes de la misère, les causes qui font des pauvres, chez-nous. C'est ce à quoi nous devons nous appliquer.

Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que la principale cause de cette situation réside dans notre présente loi sur les banques et c'est à cela que nous allons nous attaquer, pour trouver une façon d'améliorer l'état de choses actuel; vous verrez alors que les résultats seront meilleurs et qu'on ne sera pas obligés de venir avec des lois semblables à celles que nous avons actuellement.

[Traduction]

M. Max Saltsman (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, en écoutant parler le député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin) pour qui j'ai la plus grande admiration, je pensais qu'il aurait pu intituler son discours: «A cheval donné on ne regarde pas la bride.» A mon avis, il faut examiner minutieusement ce cadeau qu'est le régime d'assistance publique du Canada; plus nous l'examinons, plus nous la trouvons troublante. Mes collègues et des députés d'autres partis ont formulé plusieurs motifs de mécontentement à l'égard de cette mesure qui comporte quand même quelques avantages.

J'étais intéressé de voir comment ce régime pourrait aider les personnes dans l'embarras et qui ont besoin d'aide. Comme tous les députés, je reçois des lettres demandant de l'aide, aide qui relève peut-être parfois

[M. Laprise.]

du domaine provincial. Comme tous les députés qui trouvent difficile de trouver des prétextes ou d'avoir l'air de s'en laver les mains, je me préoccupe de ces situations et j'essaie d'être mis au courant de certains cas signalés aux gouvernements provinciaux et certains problèmes dont ils doivent s'occuper.

J'ai examiné mes dossiers ce matin et j'y ai tiré quelques lettres pour analyser ces problèmes d'après mon expérience personnelle afin de déterminer comment le régime d'assistance publique du Canada pourra être utile et si c'est la meilleure façon d'aider les personnes qui en ont besoin. Mon examen de ces lettres a fait ressortir un fait très intéressant. Je conseille à tous les ministériels d'examiner les lettres qu'ils ont reçues afin de voir si leur expérience ressemble à la mienne. J'aimerais donner lecture de certaines de ces lettres et tirer peut-être quelques conclusions au sujet des problèmes qui y sont exposés quant à la meilleure façon d'envisager les problèmes personnels d'un grand nombre de nos concitoyens.

La première commence comme il suit:

Je vous écris cette lettre pour vous faire savoir que j'ai maintenant 66 ans. Le 9 septembre j'aurai 67 ans et nous recevrons la pension de vieillesse d'un seul de nous deux.

• (8.20 p.m.)

Cette famille, monsieur l'Orateur, a grand besoin d'aide. Je n'irai pas dans tous les détails de la lettre; le mari souffre gravement d'asthme et doit entrer à l'hôpital. Les mots clés de la lettre sont «j'ai 66 ans.» Il ressort de cette lettre et de bien d'autres lettres que j'ai reçues—et je réitérerai ce point bien des fois—que si la pension de vieillesse était de \$100 par mois et était accordée à 65 ans, la plupart des problèmes disparaîtraient. On n'a pas besoin de l'aide provinciale dans ce cas. Une évaluation des besoins, ou des ressources ou de quoi que ce soit, est inutile. Cette question peut se régler efficacement par une pension de vieillesse suffisante. Voici ce que dit une autre lettre:

Pourriez-vous intercéder pour que j'obtienne une pension de vieillesse un peu plus élevée, vu que j'ai énormément de mal à payer mes comptes de médecin et les médicaments nécessaires? Nous devons aussi maintenir notre maison en bon état.

Là encore, une augmentation de la pension de vieillesse résoudrait ce problème. L'assurance-frais médicaux que nous attendons réglerait un autre aspect de la question. Donc, deux programmes qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral suffiraient à répondre aux besoins dans ce domaine.

Je pourrais continuer ainsi et montrer que dans les lettres, une après l'autre, on retrouve des mots-clés: médicaments, maladie, vieillesse. Pourtant, le gouvernement propose que nous adoptions une mesure à court terme des-